



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMITÉS SALAIRES

C'est le rendez-vous annuel, grand moment d'espoir mais aussi source de déception pour de nombreux salariés : **le comité local des salaires se tiendra dans les sites de FTV d'ici à fin mai, et vous pouvez compter sur la Cfdt pour vous y représenter**. A une condition : que vous ayez explicitement donné votre accord à la direction de communiquer, aux OS et aux élus présents au comité, des informations sur votre situation salariale, votre âge et votre ancienneté.

Et vous avez **jusqu'au mercredi 19 avril 2023** pour donner votre accord :

La marche à suivre : Sur MonKiosque : menu Démarches / Collaborateur / Comité salaire / Formulaire comité salaire.

Vous n'avez pas accès à MonKiosque ? Contacter votre IRH ou RH par écrit, pour lui signaler votre accord.

AVRIL 2023

Normalement, le choix que vous avez fait les années passées (procédure MonKiosque d'autorisation de communication d'éléments de carrière) est enregistré dans le logiciel. Mais **si vous avez, jusqu'à présent, refusé la communication de ces éléments, ou si vous venez d'arriver en CDI dans l'entreprise**, nous vous invitons à faire la démarche, et à autoriser la direction de communiquer à vos représentants syndicaux les informations suivantes :

- Groupe et niveau de classification, niveau de placement, nature, pourcentage et date de la dernière mesure individuelle pour les PTA. Une liste des salariés sans revalorisation individuelle depuis 4 années révolues sera également fournie aux représentants du personnel.
- Pour les journalistes (hors encadrement) : niveau de salaire de base et palier, nature du pourcentage et date de la dernière mesure individuelle, ainsi que la liste des journalistes n'ayant pas bénéficié d'une revalorisation individuelle depuis 4 années révolues.

A noter : les membres des comités salaires locaux sont tenus à une obligation de confidentialité sur les informations communiquées.

Pourquoi cette autorisation est-elle importante ? Parce que seule la situation d'un salarié ayant donné cette autorisation sera examinée lors du comité salaires. Et évidemment, plus vous êtes nombreux à nous communiquer ces données, plus nous pourrions estimer votre situation dans votre collectif de travail, et ainsi comparer, mettre le doigt sur des disparités, etc.

Le Comité local des salaires, comment ça marche ? Il a lieu tous les ans, en avril et mai cette année, et doit permettre aux organisations syndicales représentatives et aux élus, d'examiner, avec les directions des établissements, les situations individuelles et collectives sur un plan salarial. Repérer les salariés qui n'ont pas bénéficié d'une mesure individuelle depuis trop longtemps, appuyer les demandes d'évolution fonctionnelle ou salariale, mesurer les disparités entre les uns et les autres, interroger les écarts de salaire, harmoniser les pratiques, garantir l'équité des salariés...

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le comité n'est pas décisionnaire, mais il peut alerter sur des situations anormales, voire, se basant sur les informations communiquées sur les rémunérations / âge et ancienneté d'un collectif de travail, accompagner des salariés en disparité dans leur revendication pour un rétablissement de leur positionnement salarial.

AUTORISEZ LA TRANSMISSION DE VOS INFORMATIONS SALARIALES INDIVIDUELLES

**Et n'hésitez pas à contacter vos représentants Cfdt,
afin de leur parler de votre situation salariale avant les comités salaires !**

AVRIL 2023

Augmentations et mise en paie des mesures :

- *Mesure collective : Paie d'avril 2023, effet au 1^{er} janvier 2023*
- *Augmentation des minima des grilles de rémunération : paie de mai 2023, effet au 1^{er} janvier 2023*
- *Augmentation de la prime d'ancienneté et création de nouveaux paliers d'ancienneté : paie d'avril, effet au 1^{er} janvier 2023*
- *Mesures individuelles : mise en paie en septembre (au lieu de juin, initialement prévu), avec effet au 1^{er} janvier 2023*



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR